

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2008

Présents : Mrs. FONTENEAU Patrick, VALEGEAS Eric, Mde HAVARD Yvette, Mrs DUSSAIGNE Laurent, JEAN Philippe, DUMAS Serge, VERGEZ Patrick, CHAUMET Frédéric, SALLEE Jacques, JUILLIEN William, FONTENEAU Gérard, AUGERAUD Sylvain, TREMEL Bernard, SALLEE Pierre, Mde HAUXWELL Clare.

Absents : Néant

Secrétaire Monsieur Laurent DUSSAIGNE

Monsieur Verisson ouvre la séance adressant ses remerciements à tous les partenaires ayant travaillé avec lui, donne lecture de la liste du nouveau conseil municipal et procède à l'élection du nouveau Maire.

Monsieur Patrick Fonteneau et Monsieur Patrick Vergez se présentent :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Monsieur Patrick FONTENEAU	9 voix
Monsieur Patrick VERGEZ	6 voix

Monsieur Patrick FONTENEAU est élu Maire, il propose de nommer trois adjoints : Accord à l'unanimité.

Election du 1^{er} Adjoint :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Monsieur Eric VALEGEAS	9 voix
Monsieur Patrick VERGEZ	5 voix
Monsieur William JUILLIEN	1 voix

Monsieur Eric VALEGEAS est nommé 1^{er} Adjoint

Election du 2^{ème} Adjoint :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Madame Yvette HAVARD	9 voix
Monsieur William JUILLIEN	2 voix
Monsieur Patrick VERGEZ	4 voix

Madame Yvette HAVARD est nommée 2^{ème} Adjoint

Election du 3^{ème} Adjoint :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Monsieur Laurent DUSSAIGNE	9 voix
Monsieur Pierre SALLEE	5 voix
Monsieur Patrick VERGEZ	1 voix

Monsieur Laurent DUSSAIGNE est nommé 3^{ème} Adjoint

DESIGNATION DES COMMISSIONS :

SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE :

Titulaire : Eric VALEGEAS

Suppléant : Philippe JEAN

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET COMMISSION GAZ :

Titulaire : Yvette HAVARD

Suppléant : Eric VALEGEAS

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Titulaire : Patrick FONTENEAU, Gérard FONTENEAU, Yvette HAVARD

Suppléant : Eric VALEGEAS, Patrick VERGEZ, Philippe JEAN

SMVOM (Syndicat Mixte à Vocation Multiple) :

Titulaire : Sylvain AUGERAUD, Eric VALEGEAS, Patrick FONTENEAU

Suppléant : Jacques SALLEE, Gérard FONTENEAU, Yvette HAVARD

SYNDICAT D'EAU SIAEP EDON :

Titulaire : Serge DUMAS

Suppléant : Yvette HAVARD

SIVOS D'HORTE ET LAVALETTE :

Titulaire : Patrick VERGEZ

Suppléant : Laurent DUSSAIGNE

Commission P.L.U. – Cité de Caractère – Z.P.P.A.U.P :

Gérard FONTENEAU (Président), Yvette HAVARD, Sylvain AUGERAUD, Serge DUMAS
Pierre SALLEE, William JUILLIEN

AIDE SOCIALE :

Yvette HAVARD (Présidente), William JUILLIEN, Philippe JEAN , Eric VALEGEAS,
Patrick VERGEZ

COMMERCE ET ARTISANAT : Philippe JEAN (Président), Bernard TREMEL, Patrick FONTENEAU

ELECTIONS : Yvette HAVARD (Présidente), Gérard FONTENEAU, Patrick VERGEZ

FETES ET SPORTS : Jacques SALLEE (Président), Sylvain AUGERAUD, Eric VALEGEAS

FINANCES ET RELATIONS ADMINISTRATIVES : Laurent DUSSAIGNE, Patrick FONTENEAU (Président), Pierre SALLEE

IMPOTS : Bernard TREMEL, Yvette HAVARD, Patrick FONTENEAU, Laurent DUSSAIGNE, Pierre SALLEE, Philippe JEAN

MEDIATHEQUE - HISTOIRE - COMMUNICATION : Clare HAUXWELL (Présidente), Laurent DUSSAIGNE, Sylvain AUGERAUD, Bernard TREMEL

SCOLAIRE : Jacques SALLEE (Président), Patrick FONTENEAU

TOURISME ET ENVIRONNEMENT : Bernard TREMEL (Président), Jacques SALLEE, Sylvain AUGERAUD, Clare HAUXWELL

TRAVAUX : Gérard FONTENEAU (Président), Eric VALEGEAS, William JUILLIEN, Serge DUMAS, Frédéric CHAUMET

APPEL D'OFFRES :

Titulaires : Gérard FONTENEAU, Eric VALEGEAS, William JUILLIEN

Suppléants : Serge DUMAS, Frédéric CHAUMET, Pierre SALLEE

Les commissions sont élues à l'unanimité.

Monsieur le Maire lève la séance.

REUNION DU 8 AVRIL 2008

PRESENTS : MM FONTENEAU P., VALEGEAS, Mde HAVARD, DUSSAIGNE, JEAN, DUMAS, VERGEZ, CHAUMET, JUILLIEN, FONTENEAU G., AUGERAUD, TREMEL, SALLÉE P., Mde HAUXWELL.

ABSENTS EXCUSES : M. SALLÉE J. (pouvoir à Monsieur P.SALLÉE)

Monsieur le Maire demande l'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile. Accord à l'unanimité.

Monsieur Laurent Dussaigne est nommé secrétaire.

* Vote des Budgets Primitifs : Centre Communal d'Action sociale
Assainissement
Commune

→ Présentation Laurent Dussaigne → Monsieur le Maire donne le détail des subventions prévues pour 2008 et présente les changements des taux d'imposition.

La modification des statuts de la Communauté de Communes concernant la Taxe Professionnelle Unique entraîne des modifications au niveau de nos taux communaux d'impôts. En effet, la part communautaire des Taxes Habitation, Fonciers Bâtis et non bâtis n'apparaîtra plus sur les feuilles d'imposition des particuliers dans la colonne « intercommunalité » car celles-ci ne seront plus perçues par la Communauté de Communes mais par la commune directement. Elles devront donc être ajoutées aux taux communaux de façon à garder la même imposition pour les ménages soit :

Taxe d'Habitation 5.14 % + 3.43 % = 8.57 %

Foncière bâti 10.03 % + 6.59 % = 16.62 %

Foncière non bâti 25.94 % + 14.56 % = 40.50 %

Le montant total des impositions sera de 164 472 € pour 2008.

Monsieur le Maire demande le vote des budgets – Vote Pour : 15

Les budgets primitifs sont adoptés à l'unanimité.

Une analyse financière a été demandée à la Trésorerie.

* Indemnités du maire et des adjoints.

Monsieur le maire propose que son indemnité soit revue à la baisse soit 1 010.14 € brut au lieu de 1 333.76 €.

L'indemnité de chaque adjoint sera de 354.95 € brut soit le maximum possible.

Monsieur le Maire demande le vote – Vote Pour : 15

La délibération est adoptée à l'unanimité.

* Modification des horaires du secrétariat

A compter du 2 mai 2008 les horaires du secrétariat seront modifiés comme suit :

Du lundi au vendredi 8 H 30 – 12 H et 13 H 30 - 17 H

Le samedi matin 8 H 30 – 12 H

Monsieur le Maire demande le vote – Vote Pour : 15

La délibération est adoptée à l'unanimité.

* Délégation de signature au maire :

Afin de simplifier les démarches et ne pas délibérer à chaque fois qu'un dossier se présente, monsieur le maire demande l'autorisation de signer certaines demandes :

Suivant l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Maire peut avoir plusieurs délégations pour la durée de son mandat pour :

- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 50 000 €
- de signer les demandes liées à l'utilisation des sols, Permis de Construire, Certificats d'Urbanisme, Renseignements d'Urbanisme, Déclarations de travaux etc...
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget et inférieurs à 230 000 €.

Monsieur le Maire demande le vote – La délibération est adoptée à l'unanimité.

* Le Syndicat d'électrification.

Le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente est un établissement public qualifié qui regroupe les compétences suivantes :

Distribution publique d'électricité avec 24 syndicats d'électrification

Eclairage public

Distribution publique de gaz

Communications électroniques.

Le SDEG est propriétaire des réseaux publics d'électricité (lignes et réseaux électriques haute et basse tension inférieurs à 50 000 volts, poteaux, transfo....) et de gaz moyenne et basse pression, matériel.

Le SDEG réalise de nombreux travaux pour les collectivités sans plus value financière.

Actuellement nous avons un syndicat local d'électrification qui a pour compétence d'établir les priorités des travaux de renforcement des réseaux publics d'électricité.

Le SDEG a décidé de modifier ses statuts en remplaçant les syndicats intercommunaux par des secteurs intercommunaux d'énergie ce qui va entraîner leur dissolution.

Afin de respecter les dispositions prévues par les statuts du SDEG les délégués désignés pour siéger au Syndicat d'électricité pour la commune sont actuellement Yvette HAVARD et Eric VALEGEAS, ils siégeront à la disparition du syndicat d'électrification au sein des « secteurs intercommunaux d'énergie ». A titre transitoire nous devons nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaire.

Je vous propose de nommer : Gérard FONTENEAU délégué titulaire et Philippe JEAN délégué suppléant et vous demande de bien vouloir accepter la dissolution du syndicat intercommunal d'électrification.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

* Via Patrimoine

Cette association Loi de 1901 a été créée pour aider à la valorisation du patrimoine local, elle organise des visites et circuits guidés (visité à la torche pour Villebois-Lavalette), elle organise des rencontres, des colloques, séminaires sur le patrimoine historique, culturel.

Son siège social est au service patrimoine de la ville d'Angoulême et elle est gérée par un conseil d'administration comportant des représentants de commune, du département et de personnes morales.

Notre commune doit désigner deux membres 1 titulaire et 1 suppléant. Je vous propose de nommer : Claire HAUXWELL titulaire et Bernard TREMEL suppléant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous demande de bien vouloir ajouter une délibération pour la nomination d'un délégué titulaire et 1 délégué suppléant supplémentaire pour le Syndicat d'Aménagement d'Eau Potable, nous avons actuellement Serge DUMAS et Yvette HAVARD je vous propose de nommer : Gérard FONTENEAU titulaire et William JUILLIEN suppléant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

Rencontre avec Monsieur Seguy, secrétaire général de la Préfecture de la Charente et Monsieur Marc Servanton directeur des relations avec les collectivités locales le 3 avril dernier. Ils nous demandent de monter des projets importants pour la commune et ils nous aideront techniquement et financièrement.

Les commissions peuvent travailler avec leur équipe quand elles le souhaitent à la mairie demander au secrétariat pour préparer les convocations, les clefs.....

Rappel : les secrétaires de la mairie sont à la disposition des membres du conseil municipal pour les informations, les préparations de dossiers.....

Les ateliers communaux nécessitent de nombreuses réparations pour être aux normes, remarque faite suite à une première visite des locaux en 2003. Nous demandons un nouveau passage de la médecine du travail et prendrons les décisions nécessaires à cette mise aux normes.

Le dossier de la borne de camping car déposé à la CDC par le conseil municipal précédent va être finalisé, par contre le dossier des vestiaires du stade de football sera revu lors d'une prochaine réunion de conseil municipal celui-ci étant jugé trop onéreux et mal implanté.

Notre commune va participer au concours des villages fleuris les membres du conseil souhaitent l'aide des administrés. Chaque quartier sera contacté.

La commune va mettre en place un site Internet.

Nous allons essayer de demander une prolongation de notre dossier « Cité de Caractère ».

Les élections du nouveau bureau de la CDC aura lieu vendredi 11 avril.

La commission travaux va étudier le dossier de rénovation des Halles.

La « Fêtes des enfants » aura lieu cette année à Villebois-Lavalette le 7 septembre 2008.

Réunion du conseil municipal une fois par mois prochaine le 13 mai à 20 H 15.

Monsieur le maire lève la séance.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2008 à 20 H 00

Présents : Mrs. FONTENEAU Patrick, VALEGEAS Eric, Mde HAVARD Yvette, Mrs DUSSAIGNE Laurent, JEAN Philippe, DUMAS Serge, CHAUMET Frédéric, SALLEE Jacques, FONTENEAU Gérard, AUGERAUD Sylvain, TREMEL Bernard, SALLEE Pierre, Mde HAUXWELL Clare.

Absents excusés : Mrs VERGEZ Patrick, JUILLIEN William.

Monsieur Patrick Vergez a donné un pouvoir à Monsieur Jacques Sallée.

Secrétaire Monsieur Laurent DUSSAIGNE

Une erreur de recopie a été faite sur le précédent compte-rendu au niveau de la désignation des correspondants défense : Il fallait lire :

- Monsieur William JUILLIEN titulaire
- Monsieur Frédéric CHAUMET suppléant.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

* Modification des horaires des services techniques.

Comme nous en avons discuté à la dernière séance de conseil municipal, je vous ai proposé de changer les horaires des services techniques, après avis du Comité Technique Paritaire et ce à compter du 2 juin 2008.

Il se trouve que le Comité Technique Paritaire a rejeté à l'unanimité notre demande car notre courrier n'était pas motivé quant aux raisons pour lesquelles nous demandions aux salariés de travailler un samedi à la place d'un lundi.

J'ai donc demandé aux quatre personnes concernées de venir me rencontrer afin que l'on puisse s'expliquer. Il semble que cela a été bénéfique puisque les quatre salariés ont acceptés notre demande et ils doivent commencer comme prévu la semaine 23, c'est Monsieur CHAUVET qui débutera ce nouveau service.

Pour lever toute ambiguïté, j'ai donc pris contact avec Monsieur Guy BRANCHUT, maire de Brie, Président du Comité Technique Paritaire qui m'a conseillé de faire repasser ma demande, au C.T.P du 19 juin, mais cette fois-ci avec des explications je vous propose d'envoyer un nouveau courrier dont je vous donne lecture.

Par respect et correction envers les salariés je vous propose d'établir un règlement intérieur pour les services techniques et nous en discuterons à la prochaine réunion de conseil municipal. Ce règlement serait adressé à chaque salarié de façon à ce que les choses soient claires et respectent la législation en vigueur.

Vote : Pour à l'unanimité.

* Divers problèmes sont soulevés et seront étudiés ultérieurement :

- Le montage du podium su SMVOM par les employés communaux ⇨ Responsabilité ;
- Entretien autour du château – pose de bancs – Eclairage du château ;
- Entretien des circuits de VTT Frédéric Chaumet va se renseigner sur ce dossier ;
- Ordures ménagères facturées aux entreprises.

La séance est levée.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 10 JUIN 2008 à 20 H 30

Présents : Mrs. FONTENEAU Patrick, VALEGEAS Eric, Mde HAVARD Yvette, Mrs DUSSAIGNE Laurent, JEAN Philippe, DUMAS Serge, VERGEZ Patrick, CHAUMET Frédéric, SALLEE Jacques, FONTENEAU Gérard, AUGERAUD Sylvain, TREMEL Bernard, SALLEE Pierre, Mde HAUXWELL Clare.

Absent : Mr JUILLIEN William.

Secrétaire Monsieur Laurent DUSSAIGNE

Monsieur le maire demande l'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

* Le loyer de Madame Valérie BOUTON doit être révisé au 1^{er} septembre. Il est actuellement de 463 € cela le portera à : 471 €. L'augmentation est appliquée à partir du changement de l'indice du coût de la construction. Vote Pour à l'unanimité.

* De même, nous devons réviser le loyer de Monsieur Frédéric ANDRIEUX au 1^{er} juillet 2007. Loyer actuel 291 €- nouvelle proposition de loyer 320 € car nous devons changer le chauffe-eau pour un coût d'environ 900 € (75 m2). Vote Pour à l'unanimité.

* Le dernier recensement de la population a été réalisé en 2004, celui-ci doit être refait en 2009. La collecte des informations débutera le 15 janvier 2009 et se terminera le 14 février 2009. Un coordonnateur communal doit être nommé, Yvette HAVARD pourrait être désignée. Les précédents agents recenseurs qui étaient Corinne ROUHAUD et Patricia RICHE sont d'accord pour refaire ce travail qui demande discrétion et précision.

Vote Pour à l'unanimité.

* Nous sommes allés avec JACQUES Sallée à la réunion du SMVOM, nous leur avons demandé de bien vouloir nous céder 1500 m2 de terrain à l'€ symbolique, nous avons obtenu leur accord et nous devons signer l'acte devant intervenir avec le SMVOM, pour l'acquisition à l'€ symbolique du terrain pour construire les vestiaires du stade de football soit 1 500 m2. Un bornage devra être réalisé, l'implantation est prévue à l'arrière des tribunes actuelles entre les deux terrains de façon à ce que les élèves du collège profitent des installations. Une convention pourrait être signée avec le principal pour l'accès à cette structure. Le conseil autorise Monsieur le maire à signer l'acte, à demander les subventions.... La commune se charge du dossier complet. Vote Pour à l'unanimité.

* Feu d'artifice 2008 et terrain de tennis : Jacques Sallée va vous présenter les dossiers. Pour ce qui concerne la pose de guirlandes pour la frairie, les employés communaux ne disposent pas des formations nécessaires à la pose des guirlandes électriques et de la conduite de nacelle. Je vous propose donc qu'un électricien effectue la pose des guirlandes. Bernard Ferrant a été contacté et a donné son accord. Plusieurs sociétés ont été contactées pour le tir du feu d'artifice : Société Atlantique Pyro-Services 4 250.50 € TTC – Un jardin dans la nuit Monsieur BLIN 4 700 € TTC – La Société de Monsieur BLIN est retenue. Le conseil municipal estime que sa proposition est plus conséquente au niveau du contenu de la

prestation et cette société nous a donné satisfaction jusqu'à présent. Le comité des fêtes prendra à sa charge 50% de la facture de la sono il restera 400 € à la charge de la commune.

Vote Pour à l'unanimité.

Terrains de tennis : 3 devis ont été retenus : Tennis Aquitaine – Soft Tennis et Decoturf-France devant le montant des devis qui se situent entre 35 000 € et 56 000 € le conseil municipal préfère retenir la proposition de la société Décoturf France concernant la transformation de l'ancien terrain à côté de la mairie en complexe multi-sports pour un montant de 44 444 € environ, les autres terrains seront seulement nettoyés et repeints. Des demandes de subventions seront faites pour le complexe et la Communauté de Communes sera contactée pour sa compétence aire de loisirs. Vote Pour à l'unanimité.

* Location des chaises : Il est nécessaire de fixer les tarifs pour la location des chaises à partir de ce jour. Le conseil municipal décide donc d'appliquer les tarifs suivants aux particuliers.

- Location de chaises 0.50 € la chaise pliante et 1 € la chaise coque.

Pour une commune le prêt de chaises sera gratuit ainsi que pour une association.

Vote Pour à l'unanimité.

* Laurent DUSSAIGNE a été chargé de contacter de nouveaux assureurs et de comparer les offres à notre assurance actuelle. La société GROUPAMA qui assure actuellement la commune nous transmet la meilleure proposition avec une économie de 1000 € annuelle, son contrat sera donc reconduit. Vote Pour à l'unanimité.

De plus il a contacté France Télécom-orange et des sociétés privées pour qu'ils nous proposent la mise en place de plusieurs lignes téléphoniques au secrétariat. Ce travail sera confié à Orange dès que possible pour un coût annuel d'environ 3700 € le but étant d'améliorer l'accueil téléphonique du public et de travailler dans de meilleures conditions.

* Vestiaires du football : Nous devons refaire les demandes de subventions avec le nouveau devis soit 265 960.00 € HT y compris la maîtrise d'œuvre.

De nouveaux dossiers seront donc déposés auprès de chaque financeurs. Vote Pour à l'unanimité.

Le bornage du terrain est prévu semaine 26.

INFORMATIONS DIVERSES

* Cité de caractère : Pierre Sallée, Bernard Tremel, Gérard Fonteneau et moi-même avons reçu Madame Natacha GROSLIER-DUMAS au sujet du renouvellement de la convention « Cité de Caractère ». Il semble que pour l'instant, le maintien de notre commune en tant que « Cité de Caractère » n'est pas évident. Trop peu de projets ont été déposés par la commune jusqu'à maintenant. Les aides peuvent atteindre 50 % du montant HT des travaux pour la collectivité, 30 % du montant HT des travaux pour les particuliers sur les façades et les toitures.

L'enveloppe actuelle est de 100 000 € par an. Sur la prochaine convention l'enveloppe sera de 100 000 € pour trois ans.

En ce qui concerne nos nouveaux projets, le site internet, le sentier pédestre avec la fourniture du matériel et du mobilier, l'aménagement devant la mairie pourraient être pris en charge à condition que nos dossiers soient déposés en septembre 2008. Des architectes seront contactés par courrier pour qu'ils nous fassent parvenir leurs références et leurs tarifs pour ces aménagements.

* Taxe Professionnelle Unique : Petit rappel sur le fonctionnement et l'intérêt de la T.P.U.

Nous sommes en Taxe Professionnelle Unique par l'intermédiaire de la Communauté de Communes depuis deux ans déjà. Cela va permettre d'uniformiser nos taux sur les quatorze communes, ce qui représente une ressource importante pour nos budgets communaux. La T.P.U. est une garantie de ressources pour la commune, même en cas de défaillance ou de départ d'entreprises. Il est donc particulièrement important de faire venir des commerces ou des artisans sur nos communes.

* Notre projet de boucherie avance. L'étude est arrivée à la mairie, le conseil municipal sera tenu au courant des prochaines avancées du dossier.

* Un rendez-vous va être pris avec Monsieur GUILBOT, Architecte des bâtiments de France pour l'éclairage du château, celui qui a été installé ne semble pas adapté car trop clair, mais les bâtiments de France ne souhaiteraient pas voir remettre l'éclairage en orange comme il était auparavant.

* Les conventions concernant les entretiens d'espaces verts aux deux lotissements et l'entretien du centre de secours sont en cours de révision.

* Courant septembre il faudra revoir les locations des salles aussi bien pour les particuliers que pour les associations.

* Une nouvelle réunion pour l'organisation de la fête des enfants aura lieu le 11 juin à 20 H 30.

Informations sur les travaux Gérard FONTENEAU.

* Notre nouveau trésorier arrive à la fin de la semaine, devant l'urgence nous avons décidé de faire repeindre la salle de bain, les wc, de la toile de verre va être déposée et peinte, c'est Monsieur LAPOUGE de Edon qui effectuera le travail avant la fin de la semaine pour un montant d'environ 1 100 €

* Nos employés communaux ont été dotés d'une tenue complète de travail pour un coût de 990 € Celle-ci sera complétée par les chaussures de sécurité.

Un règlement intérieur pour leur service va être mis en place très rapidement.

Je souhaite vous informer que renseignements pris, aucune aide n'est possible pour les collectivités employant des salariés dépendant de la COTOREP.

* Au niveau du cimetière, nous sommes confrontés à un problème de sécurité au niveau de l'entrée par une barre métallique devant être enlevée à chaque fois qu'un camion entre au cimetière. Celle-ci est retenue par des boulons et dernièrement après avoir été mal remise en place elle est tombée juste à côté d'un maçon venu faire des travaux. Nous pourrions peut-être résoudre le problème en posant un cadenas qui sera enlevé par les employés communaux ou par le maçon après avoir pris les clefs à la mairie. Cela nous permettra de savoir ce qui se passe réellement au niveau des travaux à l'intérieur du cimetière.

* Un devis nous est proposé par la Saur pour le branchement d'assainissement de Monsieur NOQUET Avenue de Maisons Blanches pour la somme de 3 214.00 € Les travaux seront donc effectués avec une traversée de route mais tous les réseaux passeront dans la même tranchée eau-gaz-assainissement.

La séance est levée.

COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 JUILLET 2008 à 20 H 30

PRESENTS : MM FONTENEAU P., VALEGEAS, Mde HAVARD, DUSSAIGNE, JEAN, VERGEZ, DUMAS, FONTENEAU G., AUGERAUD, TREMEL, SALLÉE J., SALLEE P., Mde HAUXWELL.

ABSENTS EXCUSES : Mrs CHAUMET, JUILLIEN

Monsieur DUSSAIGNE a été élu secrétaire.

Mise au point :

Sur le précédent compte-rendu il a été indiqué que l'ancien terrain de tennis devait être transformé en terrain multisports et que la société Décoturf était retenue pour 44 444 € alors qu'il fallait lire que la proposition d'installer un complexe multisports avait retenu l'attention du conseil municipal mais aucun appel d'offres n'a été réalisé et aucune société n'a été retenue, Laurent DUSSAIGNE a demandé un devis à la société PCV. Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DROITS DE PREEMPTION URBAINS.

Nous avons reçu en mairie trois demandes de Droit de Préemption Urbains:

Pour la maison de Monsieur et Madame ROSSARD - 9 Rue de l'Eglise Pour la maison de Monsieur ROGERS - 7 Rue de la Font Trouvée - Pour un terrain de Monsieur VERGEZ Patrick - 24 Rue du Petit Mairat

Vote pour le refus du droit de préemption à l'unanimité.

PVR DE L'HOUMEAU.

Monsieur MACHIN David a acheté la grange de Monsieur MASSACRET à l' Houmeau et désire la transformer en habitation. Il se trouve que le conseil municipal précédent avait pris une délibération pour appliquer une Participation Pour Voies et Réseaux, représentant 50 % de la participation financière totale sur l'extension du réseau d'eau soit un devis de 6500.00 € environ.

Le Code de l'Urbanisme et plus particulièrement l'article 51 de la Loi Urbanisme et Habitat nous permet de refuser la Participation pour Voies et Réseaux lorsque l'alimentation se trouve à moins de 100 mètres du bâtiment à desservir. Il n'y a à cet endroit que 60 m environ et la responsable juridique de l'Equipement nous a fortement encouragé à annuler la précédente délibération et que Monsieur MACHIN fasse lui-même son branchement.

Vote pour le refus de la PVR à l'unanimité.

PLAN LOCAL D'URBANISME REVISION ET MODIFICATION.

Présentation des dossiers suite à l'enquête publique. Nous devons maintenant valider la modification et la révision du Plan Locale d'Urbanisme suivant les dossiers présentés au Commissaire enquêteur.

De plus, nous devons effectuer un virement de crédits afin de régler la facture de Monsieur SIMON pour 600 € deux insertions dans les journaux (avis de publicité) pour 600 € chacune et faire reproduire les dossiers pour les fournir à la Préfecture, à la DDE ... pour environ 400 € il est donc nécessaire d'effectuer un virement de crédit de 2 000 € pour régler les différentes factures à intervenir certaines sommes étant approximatives.

Vote: Pour à l'unanimité.

EMPRUNTS VESTIAIRES FOOTBALL.

Dépôt du dossier de Permis de Construire semaine 30. Nous avons reçu différents dossiers de proposition d'emprunts, les taux bougent actuellement tous les jours et si les membres du conseil municipal sont d'accords l'emprunt le plus intéressant au cours de l'été sera contracté de façon à bloquer les fonds au moment le plus opportun.

Vote: Pour à l'unanimité

PLACAGES POUR LES CAMIONS.

Lorsque des camions de vente d'outillage viennent à Villebois le droit de place est de 75 € le maire propose de le passer à 120 €

Vote: Pour à l'unanimité

LOCATION LICENCE DEBITS DE BOISSONS.

Le restaurant le Lavalette loue la licence IV appartenant à la commune de VilleboisLavalette 50 € par mois, il est proposé soit d'augmenter cette location soit de demander au propriétaire d'entretenir la place qu'il occupe sous les Halles. Le conseil décide qu'il sera envoyé un courrier à Monsieur ADAMS d'entretenir l'emplacement occupé.

ECHANGE FRANCO-ALLEMANDS.

Comme tous les ans, et c'est le 25^{ème} anniversaire cette année, les jeunes de l'A.S.L reçoivent les jeunes allemands pour leur échange avec Schenefeld. Ils ont demandé comme les précédentes années que la commune de Villebois-Lavalette offre un apéritif pour leur arrivée le 19 juillet à 17 H (environ suivant l'arrivée du bus). Le conseil municipal, les conjoints et les enfants sont invités.

CIRCUIT DECOUVERTE ET TOURISTIQUE.

Nous avons reçu trois réponses à notre demande de devis pour la réalisation de la signalétique des espaces et bâtiments du circuit de valorisation du patrimoine de notre village.

La SARL Tectum d'Angoulême nous a répondu que sa charge de travail actuelle ne lui permettait pas de nous faire de proposition; Monsieur Denis DODEMAN nous propose le travail pour 3 500 €HT et Monsieur Pierre BLONDIAUX de Ronsenac nous établit un devis de 2 500 €HT.

Principe: Retenir Pierre BLONDIAUX pour lancer l'opération et voir au niveau des compétences ou la commune peut éventuellement intervenir sans la CDC.

Monsieur le maire demande de bien vouloir prendre une délibération supplémentaire afin de rembourser Monsieur Laurent DUSSAIGNE, qui a commandé pour la mairie par Internet, un câble d'imprimante que nous ne pouvions pas avoir par un magasin, la commune lui doit donc la somme de 52.62 € qu'il a réglé par carte bancaire.

Vote: Pour à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES.

* Nous avons reçu un courrier du centre de gestion concernant la dernière réunion du Comité Technique Paritaire pour la réorganisation du temps de travail de nos services techniques, ils ont décidé à la majorité des membres de donner un avis favorable à notre demande de faire travailler les employés de la commune le samedi.

* Suite à un petit souci avec le camion venant vendre des pizzas le mercredi soir, et une réclamation de la pizzeria, une intervention du maire a été faite auprès du commerçant ambulancier afin de lui rappeler les règles d'installation de son commerce. Il lui sera signalé par courrier l'autorisation de continuer à venir le mercredi en raison de son ancienneté, l'interdiction de venir le samedi et une proposition lui est faite pour le dimanche car la pizzeria de la Grand'Rue est fermée ce jour là. Un droit de placage est fixé à 240 €
Accord à l'unanimité.

* Nous avons adressé un courrier à Monsieur HORTOLAN pour dénoncer la convention de location du local à côté des ateliers municipaux à compter du 30 mai 2009. L'APHL n'a plus de place pour entreposer des vélos Rue du Petit Mairat mais Monsieur HORTOLAN doit voir avec la commune de Fouquebrune.

* Une convention sera passée avec Logélia pour l'entretien des espaces verts des lotissements à 16 € de l'heure pour les agents et 1.32 € de l'heure pour le matériel employé. Nous avons reçu l'accord de l'Office d'H.L.M. Dans le même esprit la convention déjà signée avec le centre de secours sera revue pour ajouter la location du matériel utilisé à 1.32 € de l'heure.

* Le dossier de la borne de camping-car est toujours en attente à la CDC les demandes de subventions ne sont pas encore faites. Nous avons contacté Monsieur Viollet afin d'obtenir une enveloppe parlementaire, mais nous devons nous renseigner pour savoir si nous pouvons intervenir sur ce dossier, la compétence étant communautaire.

* Laurent Dussaigne nous présente des photos d'aire de jeux pour les enfants, il nous présentera des propositions plus affinées ultérieurement.

COMMISSION TRAVAUX:

Gérard FONTENEAU va nous faire un point sur les divers travaux en cours et à venir.

La Saur a fait visiter aux élus délégués au Syndicat d'eau les châteaux d'eau desservant Villebois et les alentours, cette visite était particulièrement intéressante.

Un portail en fer forgé sera installé devant l'escalier descendant à la chaufferie de l'école primaire pour raisons de sécurité. Suite à diverses propositions, c'est la société l'Art de Fer de Monsieur Charbonneau qui a été retenue pour 188.96 € TTC.

Au niveau des élagages c'est la société Arborisques qui a été retenue pour 4 000 € environ.

Quelques travaux seront nécessaires à la Poste afin que la commune puisse louer le logement, plusieurs artisans ont été contactés.

Plusieurs architectes ont aussi été sollicités pour l'éventuel aménagement de la mairie.

Des travaux de mises aux normes électriques sont nécessaires aux locaux d'accueil, à l'école primaire, nous avons là aussi plusieurs artisans qui doivent nous répondre pour les travaux.

Cinq tables de pique-nique ont été installées sur la commune (champ de foire, tennis, déviation) selon plusieurs propositions, elles ont été achetées à la SEMAT pour 457 € HT la table. Messieurs Jacques FAYE, Luc CHIQUET et Pierre-Louis LAGARDE nous ont rendu un grand service en nous aidant avec du matériel approprié pour les installer, nous les en remercions.

Nous recevons des félicitations pour l'entretien du chemin Louis XIII.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Compagnie de l'Arène nous précisant les conditions dans lesquelles ils ont travaillé l'année passée avec l'association des Commerçants pour leur spectacle suite à diverses accusations.

Prochaine réunion le 9 septembre à 20 H 30.

La séance est levée.

REUNON DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 SEPTEMBRE 2008 à 20 H 30

PRESENTS : MM FONTENEAU P., Mde HAVARD, DUSSAIGNE, JEAN, DUMAS, CHAUMET, SALLÉE J, FONTENEAU G., SALLÉE P., Mde HAUXWELL.

ABSENTS EXCUSES : Mrs VERGEZ pouvoir à Monsieur Jacques SALLEE, AUGERAUD pouvoir à Monsieur Laurent DUSSAIGNE, TREMEL pouvoir à Monsieur Philippe JEAN, JULLIEN, VALEGEAS.

Avant de commencer la séance du conseil je souhaite adresser à Eric et à sa famille les condoléances du conseil municipal et des employés municipaux, une carte lui a été adressée ainsi qu'à sa mère ce jour, pour leur témoigner de notre soutien.

Secrétaire Monsieur Laurent DUSSAIGNE.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DELIBERATIONS :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

Une demande de droit de préemption urbain est déposée pour la vente d'un terrain de 59 ca, appartenant à Monsieur Gérard PELLEGRIN ce jardin sera semble t-il échangé avec un autre terrain appartenant à Monsieur MACHIN de l' Houmeau.

Vote pour renoncer au droit de préemption - POUR A L'UNANIMITE

VIREMENT DE CREDITS TRAVAUX ECLAIRAGE DU CHATEAU.

Les travaux d'éclairage du château sont terminés et nous devons maintenant régler les factures pour un montant de 7 178.82 € de participation communale sur 23 329.48 € TTC. Le Syndicat Départemental d'Electricité prenant à sa charge la différence.

Une subvention du Département de 25 % une de la Région de 50 % du montant des travaux HT seront à déduire de la somme due par la commune. Monsieur GUILBOT des Bâtiments de France viendra sur site fin décembre pour apprécier l'éclairage, celui-ci paraît faible à l'ensemble du conseil. Cet éclairage fonctionnera pour les fêtes et lors des vacances d'été. La facture sera donc réglée et les crédits seront prélevés sur les travaux 2313 et virés au compte 20415.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

DELEGATION SIGNATURE ACTE SMVOM ET DECISIONS D'OUVERTURE DE CREDITS.

Nous allons maintenant passer l'acte administratif correspondant à l'acquisition du terrain nécessaire à la construction des vestiaires du foot, le maire faisant office de notaire pour viser l'acte nous devons déléguer un autre membre du conseil municipal pour représenter la commune, je vous propose de nommer Madame Yvette HAVARD.

Suite à cet achat des opérations budgétaires doivent être passées. Ce sont des opérations d'ordre c'est-à-dire qui n'influent en rien le budget pour un montant de 9 315 € en dépenses et en recettes d'investissement au chapitre 041, cette somme représente la valeur estimée du terrain revenant à la commune.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

VENTE MATERIEL DE LA COMMUNE

Un inventaire du matériel de la commune sera préparé dès que possible et le matériel ne servant plus sera proposé à la vente. (tables d'école, remorque/plateau....)

Vote : POUR A L'UNANIMITE

RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2007.

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, qu'en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé aux Maires de présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Nous avons un contrat avec la SAUR pour les facturations jusqu'en 2012.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

RAPPORT DE LA COMMISSION DES TRAVAUX

- Convention pour l'entretien des chaudières des bâtiments communaux. Un contrat sera signé dès réception des derniers devis avec l'entreprise la plus intéressante (rapport qualité/prix)
- Mise aux normes
- Devis divers
- Pose de miroirs à L'Houmeau et à Maisons Blanches, nous avons reçu l'accord des Bâtiments de France.
- La commission travaille sur la mise en place de l'accès à la mairie pour les personnes à mobilité réduite.

Madame Yvette HAVARD et monsieur le Maire donnent lecture des comptes-rendus des réunions du 11 août avec Monsieur GUILBOT et du 25 août 2008 avec Monsieur SEGUY, secrétaire général à la Préfecture.

INFORMATIONS DIVERSES

- Emprunt vestiaires du foot

Nous avons validé la proposition de DEXIA avec un taux de 5.19 %, échéances trimestrielles constantes pour un montant de 266 000 € et une durée de 25 ans.

Le crédit agricole nous proposait pour le même emprunt un taux de 5.42 % et la Caisse d'Epargne 5.24 %

- Organisation 11 Novembre (piquet d'honneur, chants des enfants des écoles primaires, vin d'honneur...) Une messe sera célébrée le 2 novembre à Villebois pour commémorer le 90^e anniversaire de l'armistice.
- Création du site internet de la commune – Coût du site 9 500 € TTC celui-ci devrait débiter avant la fin de l'année.
- Sentier de valorisation du patrimoine (Provoquer une réunion avec Monsieur BLONDIAUX, Pierre SALLEE, Bernard TREMEL, Serge DUMAS, Gérard FONTENEAU, Patrick FONTENEAU)
- Changement sens de circulation (La partie de la Grand'Rue descendant vers Ronsenac sera interdite à la circulation sauf pour le service des bus, il ne sera plus possible de tourner à droite vers Ronsenac à compter du 1^{er} octobre prochain). Un essai sera réalisé sur une période de six mois, les habitants seront informés par courrier de ce changement, une information sera également faite par les commerçants et les journaux.
- Monsieur ARNAUD sénateur nous a confirmé la réservation d'une enveloppe parlementaire pour l'installation de notre borne camping-car pour 9 000 €
- Jacques SALLEE, Président du Comité des Fêtes nous dresse un bilan de la fête de la Saint Augustin qui semble plutôt positif avec une participation plus importante qu'à l'accoutumée de coureurs cycliste et le repas organisé le samedi soir a été fort apprécié. Le seul problème soulevé a été pour l'organisation autour du tir du feu d'artifice, il faudra prévoir de façon beaucoup plus précise le barrage des routes et les déviations.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 7 octobre 2008 à 20 H 30

REUNON DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 OCTOBRE 2008 à 20 H 30

Présents : FONTENEAU P., VALEGEAS, Mme HAVARD, DUSSAIGNE, JEAN, CHAUMET, SALLÉE J, FONTENEAU G., AUGERAUD, TREMEL, SALLÉE P., Mme HAUXWELL.

Absents excusés : Patrick VERGEZ, Serge DUMAS

Absent non excusé : William JULLIEN

Secrétaire Monsieur Laurent DUSSAIGNE.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DELIBERATIONS :

Nous venons de recevoir la demande de versement du fond de concours pour la ZA de Villebois-Lavalette de la part de la CDC pour un montant de 7 592.67 €

Rappel : Il s'agit de la participation communale sur la première tranche d'acquisition des terrains par la CDC.

Vote pour le paiement de cette somme à l'unanimité.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

Deux demandes de droit de préemption urbain sont déposées par Maître VASSAS pour la vente d'un terrain de 3 193 m², appartenant à Monsieur Luc CHIQUET à l'arrière des parcelles de Messieurs GILLAIZEAU et VALLEGEAS et l'autre pour un terrain appartenant à Madame RAIMBAULT née ALBERT Jeanne-Marie avec une surface de 4 658 m² au Puy Sanseau (ancienne propriété Faulconnier).

Vote pour le refus d'acheter ces terrains à l'unanimité.

AMENAGEMENT DE LA MAIRIE – CHOIX DE L'ARCHITECTE.

Nous avons consulté une dizaine d'architectes par courrier pour connaître les prix moyens de maîtrise d'œuvre. Deux seulement nous ont répondu, le service des marchés de la Préfecture nous conseille fortement pour éviter tous problème de concurrence, de faire un appel à candidature par l'intermédiaire de deux journaux. Nous allons donc faire passer un article dans Charente-Libre et Sud-Ouest afin d'étendre l'information au plus grand nombre.

Vote pour à l'unanimité

ESPACE MULTISPORTS : Laurent Dussaigne

Plusieurs devis nous sont parvenus à la mairie de la part des établissements suivant :
PCV – PRO URBA – SARBA

Le coût des devis est estimé actuellement à 80 000 €TTC environ, pour le terrain multisports plus l'aire récréative destinée aux plus petits.

D'autres propositions sont toutefois attendues pour permettre d'avoir un choix plus large.

Suite à l'envoi des questionnaires aux familles des enfants scolarisés en primaire et en maternelle nous avons reçu environ 50 réponses. Il ressort que l'implantation devrait être prévue sur le champ de foire avec de nombreux jeux.

Il sera demandé au professeur d'arts plastiques du collège de participer avec ses élèves à la décoration du mur du city stade, ce mur délabré est couvert de graffitis.

Nous devons maintenant procéder aux demandes de subventions. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le dossier et charge monsieur le maire d'effectuer le montage des dossiers aux différents financeurs, conseil général, Horte et Tardoire, DDJS, Europe, enveloppe parlementaire....

Vote pour à l'unanimité.

CHOIX DE LA PROCEDURE VESTIAIRES FOOT – EMPRUNT

Le permis de construire des vestiaires du football est arrivé, nous pouvons maintenant choisir la procédure d'appel d'offres. Compte tenu du montant des travaux de 244 000 €HT nous devons passer par un appel d'offres ouvert. Cela veut dire que les entreprises intéressées par notre projet répondent à notre offre par deux enveloppes différentes l'une contenant les références de l'entreprise, capacités financières et techniques de l'entreprise, certificats fiscaux et sociaux...l'autre contenant l'offre de l'entreprise, le tout contenu dans une troisième enveloppe cachetée.

La deuxième enveloppe contenant l'offre ne sera ouverte que si la première enveloppe est complète sinon l'entreprise sera immédiatement éliminée.

Le délai dont dispose les entreprises pour répondre à notre appel d'offres est de 22 jours minimum.

C'est la commission d'appel d'offres qui ouvrira les enveloppes, celles-ci doivent restées cachetées jusqu'à leur ouverture par le président de la commission. Les candidats ne sont pas admis à la réunion.

Vote Pour à l'unanimité.

EMPLOYES COMMUNAUX :

Le précédent conseil municipal avait décidé de verser une prime annuelle d'environ 100 € à chaque salarié de la commune plutôt que d'inscrire la mairie au Comité National d'Action Social. La prime à verser pour l'année était d'environ 770 €annuelle. Cette somme avait donc été divisée en 7 de façon à verser environ 110 €à chacun.

Le conseil propose de reconduire ce principe de prime de la façon suivante :

Prime de technicité de 110 €environ chacun.

De plus, il est proposé de verser en plus une prime exceptionnelle de 300 €à Melle Corinne ROUHAUD et une prime exceptionnelle de 500 € à Mme Marie-Pierre FORT afin de compenser les heures et la masse de travail induite suite au changement de municipalité. Ces sommes seront versées au mois de novembre 2008.

Il est décidé d'inscrire avec l'accord de l'intéressée Corinne ROUHAUD au concours d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Pour information les salaires sont répartis actuellement de la façon suivante :

Mrs Rainaud et Chauvet :	1 831.88 € brut mensuel	net	1 506.52 €
Mr Coutaud	1 367.07 €		1 136.86 €
Mr Geardrix (mi-temps)	683.54 €		568.43 €
Mde Sieuw	897.98 €		746.82 €
Melle Rouhaud	1 365.51 €		1 137.36 €
Mde Fort	1 983.46 €		1 636.02 €

Il nous semble nécessaire de regarder de plus près les salaires des secrétaires qui bénéficient d'une indemnité de mission de préfecture pour remonter leurs salaires de base soit actuellement pour Corinne sans l'indemnité de mission 1 321.51 € brut et pour Marie-Pierre 1 866.07 €. Le conseil municipal peut faire varier cette somme par l'application d'un coefficient multiplicateur. Nous souhaitons regarder l'incidence d'une éventuelle augmentation de cette indemnité sur le budget et voir pour son application à compter du 1^{er} janvier 2009. Il nous reste à déterminer dans quelle proportion.

Dossier Jean-Michel COUTAUD :

La visite médicale annuelle des employés communaux a soulevé un problème important pour monsieur Jean-Michel COUTAUD. En effet, il a été déclaré inapte à la conduite sur voies d'engins motorisés, et doit être encadré dans son travail. Cette situation implique qu'il doit être transporté ainsi que son matériel par une deuxième personne.

A la demande de monsieur le maire une deuxième visite a été demandée à la médecine du travail qui ne reviendra pas sur sa première décision au niveau médical mais qui estime qu'il serait susceptible de suivre une formation à la sécurité.

Nous avons demandé à la Maison Départementale des Handicapés qu'elle nous fasse parvenir un dossier de demande de reconnaissance de travailleur handicapé ce qui permettrait peut-être de trouver une solution à ce douloureux problème.

Les autres solutions préconisées par diverses administrations sont : la mutation vers une ville plus importante ; le mi-temps ou le licenciement pour inaptitude au poste. Il est bien évident que la commune œuvre pour que ce problème soit résolu en tenant compte de l'intérêt de tous et surtout dans celui de monsieur Coutaud.

HONORARIAT MONSIEUR VERISSON

Monsieur VERISSON a demandé que le conseil municipal le nomme maire honoraire. L'honorariat est conféré par le préfet aux anciens maires qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix huit ans. Cette nomination n'entraîne aucune compensation financière c'est un titre honorifique. Monsieur Verisson a exercé pendant 25 ans à la mairie en tant que conseiller municipal et maire.

Vote Pour : dix voix – abstention : 2 voix

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE : Yvette HAVARD.

Madame HAVARD nous dresse un compte-rendu de sa visite avec Monsieur CHAGNAUD du conseil général pour la mise en place du fleurissement de la commune pour la prochaine saison. L'architecte des Bâtiments de France ne serait pas hostile à ce que les Villeboisiens habitants sur le pourtour des Halles fleurissent le devant de leurs maisons.

Les personnes intéressées peuvent consulter le secrétariat de la mairie.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES TRAVAUX : Gérard FONTENEAU

- Déplacement des panneaux entrée de bourg – Le conseil municipal est favorable à l’unanimité pour le déplacement des panneaux de la Rue André Bouyer vers Gurat de façon à permettre d’appliquer le 50 Km/H dans la rue de la Font Trouvée et de reculer le panneau Villebois en face de l’usine ECAL de façon à ce que les conducteurs de véhicules aperçoivent le bourg juste derrière le panneau, une délibération est prise en ce sens à l’unanimité.
- Sens interdit, il semble que l’essai soit concluant très peu de remarques sont arrivées de manière négative à la mairie.
- Devis de mise aux normes électriques des bâtiments communaux, M. BOUREAU a été retenu pour 2 760 €
- Travaux de mise aux normes des locaux d’accueil pour environ 5000 € Nous attendons une réponse de la préfecture au niveau des financements possibles afin de réaliser les travaux nécessaires, en attendant un Arrêté de fermeture définitive des locaux à sommeil est pris à la demande de la Préfecture service de la protection civile.

REPAS DES ANCIENS

Il est demandé à chaque conseiller de réfléchir à une nouvelle idée concernant l’organisation du repas des anciens qui pourrait éventuellement être remplacé par autre chose qui impliquerait l’ensemble des Villeboisiens.

SITE INTERNET

Un premier projet de la page d’accueil est présenté à l’ensemble du conseil. Monsieur le maire, Claire Hauxwell et Laurent Dussaigne rencontreront Monsieur Reigner pour lui faire part des remarques des membres du conseil.

INFORMATIONS DIVERSES

- Nous recevons « les anciens conseillers généraux » à Villebois le 16 octobre cette manifestation est organisée par le Docteur Fougère avec réception à la mairie, visite du château par Monsieur Fradin et déjeuner au restaurant « Le Lavalette ». C’est Pierre Sallée qui représentera la mairie avec Gérard Fonteneau.
- Assemblée générale du Comité des Fêtes le 17 Octobre à l’ancienne bibliothèque.
- Monsieur Gérard Fonteneau demande qu’une visite des salles appartenant à la commune soit programmée.
- Nous aurons peut-être la participation d’un piquet d’honneur du RIMA pour la cérémonie du 11 novembre, nous attendons confirmation suite à la demande faite par écrit par Monsieur le Maire.
- Prochaine réunion du conseil municipal le 17 novembre et ensuite le 2° lundi de chaque mois.

La séance est levée.

REUNON DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 NOVEMBRE 2008 à 20 H 30

Présents : FONTENEAU P., VALEGEAS, Mme HAVARD, DUSSAIGNE, JEAN, CHAUMET, Serge DUMAS, SALLÉE J, FONTENEAU G., AUGERAUD, TREMEL, Mme HAUXWELL.

Absents excusés : Patrick VERGEZ, SALLÉE P.

Absent non excusé : William JULLIEN

Secrétaire Monsieur Laurent DUSSAIGNE.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

Présentation de la structure enfance-jeunesse par Monsieur Francis BROUANT, Président du Syndicat Mixte à Vocation Multiple et Madame Corinne Baubeau.

DELIBERATIONS :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

Une demande de droit de préemption urbain est déposée par Maître VASSAS pour la vente du local commercial, appartenant à Monsieur Gérard SOULAT « Mutuelles de Poitiers » avec une surface de 150 m² dans la Grand'Rue au n° 22. Il semblerait que l'agence soit rachetée par les Mutuelles de Poitiers.

Vote pour le refus d'acheter cet immeuble. POUR à l'unanimité.

REVISION DES TARIFS DE LOCATIONS POUR L'ANNEE 2009 A COMPTE DU 1^{ER} JANVIER.

Nous avons étudié une proposition de tarification pour la salle polyvalente :

Principe : Mettre en place un tarif plus souple et plus simple pour tous.

1) Associations :

Une utilisation gratuite pour toutes les associations subventionnées par la mairie de Villebois-Lavalette quelque soit le type de manifestation (spectacle, loto, ...culturelle ou non) sauf si utilisation de la cuisine.

Vous trouverez jointe la liste des associations concernées

Utilisation particuliers à but lucratif ou utilitaire :

- Grande salle : Journée +chauffage (villeboisiens) : 150 €+ 50 €
(personnes extérieures) : 200 €+ 50 €

Week-End + chauffage (villeboisiens) : 200 €+ 65 €
(personnes extérieures) : 250 €+ 65 €

- Petite salle : Journée +chauffage (villeboisiens) : 91 €+ 25 €

(personnes extérieures) : 106 €+ 25 €

Week-End + chauffage (villeboisiens) : 117 €+ 35 €

(personnes extérieures) : 132 €+ 35 €

Association communale ou cantonale :

- Grande salle : Journée + chauffage : 65 €+ 50 €

- Petite salle : Journée + chauffage : 35 €+ 25 €

Suppression des tarifs pour moins de deux heures ; Manifestation culturelle payante :
Manifestation culturelle gratuite

La cuisine 30 €la journée et 40 €le week-end.

Deux exceptions :

Gratuite pour les manifestations scolaires (primaire/maternelle/collège) sauf repas (et donc utilisation de la cuisine).

La gratuité sera portée à deux utilisations pour le Comité des Fêtes (proposition sera faite au Comité des Fêtes lors de la mise en place du nouveau bureau). Application au 1.1.2009

Vote POUR à l'unanimité.

CONVENTION CAUE (Conseil d'Architecture et d'Urbanisme de la Charente).

Les permanences de Monsieur Grassart, architecte pour le compte du CAUE sont effectuées à titre gratuit pour les particuliers, moyennant une participation annuelle de la commune de 1145 €actuellement.

Nous devons renouveler cette convention suite à l'élection du nouveau conseil municipal. Celle-ci sera reconduite par tacite-reconduction, de façon annuelle.

De plus, la commune de Villebois-Lavalette adhère au CAUE par une contribution annuelle de 61 €

Nous sollicitons régulièrement le CAUE pour des conseils au niveau de nos aménagements.

Vote POUR à l'unanimité le renouvellement de ces participations.

VIREMENT DE CREDITS :

POUR MISE AUX NORMES ELECTRIQUES.

Etant donné que les employés communaux ne sont pas habilités pour installer les guirlandes électriques de Noël nous avons demandé un devis au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente d'intervenir, le coût de cette installation (pose et dépose) est de 2 549.61 €à charge pour la commune.

1 447.27 €iront sur le budget fonctionnement (article 6554) et 1 105.00 €+ 725 €+ 2900 € en investissement, (article 21534) soit : 4 730.00 € Nous devons donc effectuer un virement de crédits de 4 730.00 € du compte 2313 (travaux) sur le compte 21534 (réseaux d'électrification).

Pour les travaux d'électricité à l'école primaire 2 800 €à prendre sur l'article 2313 et à déposer sur l'article 21312.

POUR REGLER LES FACTURES DE PEINTURE ROUTIERE ET DE PORTILLON – MAIN COURANTE A L'ECOLE PRIMAIRE

550 € de l'article 2313 sur l'article 2151 Investissement Dépenses
520 € de l'article 2313 sur l'article 21312 Investissement Dépenses

OUVERTURE DE CREDITS POUR AMORTISSEMENTS ASSAINISSEMENT

Nous devons amortir les frais d'étude de l'hydrogéologue et du géomètre qui ont travaillé pour la construction de la station d'épuration.

Pour cela nous devons ouvrir des crédits en Dépenses et en Recettes d'investissement pour un montant de 1 865.77 € (Mandat au 213 – 041 et titre au 208 – 041)

Vote POUR à l'unanimité.

GRDF – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Notre commune est desservie en gaz naturel et peut à ce titre recevoir une redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution. Cette redevance est basée sur la longueur des canalisations situées sur notre commune.

Ce linéaire est pour Villebois-Lavalette de 5 332 mètres, ce qui représente une indemnité de 292.55 € pour l'année 2008.

Vote POUR à l'unanimité.

COMMISSION DES TRAVAUX :

Monsieur Patrick Vergez étant absent sa nomination dans la commission des travaux est reportée à la prochaine réunion.

Gérard Fonteneau et Eric Valegeas : Présentation des travaux en cours

CIRCUIT DE VALORISATION DU PATRIMOINE – Bernard Tremel

Monsieur Blondiaux a été relancé pour nous donner son projet rapidement.

ASSOCIATIONS – Sylvain Augeraud

Nous souhaitons réunir les présidents ou représentants d'associations afin qu'ils échangent entre eux et nous fassent part de leurs remarques et suggestions. Cela n'a jamais été fait avant. Un apéritif pourrait leur être offert le 30 janvier.

Sont concernées, les associations subventionnées, c'est-à-dire les plus importantes dont le siège est sur la commune ou dont l'activité principale se déroule sur Villebois.

Un courrier adressé aux associations va permettre de connaître les projets de chacun, de planifier l'utilisation des salles, de connaître les principaux dirigeants des associations et de connaître leur situation financière (ce qui est logique puisque l'on participe via une subvention au budget des associations).

REPAS DES ANCIENS

Une réunion a eu lieu pour déterminer le menu du repas des anciens qui aura lieu le 25 janvier 2009. C'est Madame Soizik JURADO qui a été retenue pour 24 € (service et vins compris).

Les personnes de + 65 ans auront le repas offert par la municipalité, les autres devront payer 24 € La présence du conseil municipal est souhaitée, le repas sera offert aux conseillers, les conjoints paieront 24 €

La commune prendra à sa charge l'apéritif et la boisson servie avec le dessert.

INFORMATIONS DIVERSES

- Bureau de vote des élections prud'homales ;
- Informations film Melle JOUBERT (Série qui passe sur TF1 – Quatre épisodes seront tournés à Villebois – puis plus d'épisodes si la série fonctionne) – Présence des équipes de décembre à juillet 2009.
Passage de convention pour la location des salles (polyvalente, appartement mairie... Effets positifs – rénovation des salles de classes, participation des enfants comme figurants, pub pour le village (2 épisodes seront diffusés au printemps le village dans la série devrait s'appeler Villebois-Lavalette).
- Site internet – lancement le 1^{er} décembre 2008 Puis mise en place d'une commission qui sera chargée des mises à jour et se réunira 1 fois par mois (Claire/Laurent/Patrick F/Marie-Pierre/ + 1 personne à désigner ou qui souhaite assister 1 fois/mois).
- Cité de caractère – panneaux signalétiques (lecture du courrier de Monsieur BOUTANT sur la mise en place des panneaux sur l'axe d'Angoulême et renouvellement du dossier.
- Vœux de la mairie le 19 janvier 2009 à 18 H 30
- Dates prochains conseils municipaux (listing distribué en réunion).

La séance est levée.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 DECEMBRE 2008 à 20 H 30

PRESENTS : MM. FONTENEAU P., VALEGEAS, Mde HAVARD, DUSSAIGNE, JEAN, SALLÉE J, FONTENEAU G., AUGERAUD, TREMEL, VERGEZ.

ABSENTS EXCUSES : MM. SALLÉE P., Mde HAUXWELL, DUMAS.

ABSENTS NON EXCUSES : MM. JUILLIEN et CHAUMET.

Monsieur Laurent DUSSAIGNE a été élu secrétaire.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DELIBERATIONS :

CONVENTION D'ENTRETIEN TERRAIN DE SPORTS SMVOM

Il existe depuis plusieurs années une convention entre le SMVOM ex SIVOM et la commune de Villebois-Lavalette qui porte sur le prêt de matériel pour l'entretien des bâtiments et du terrain de sports situés sur la commune.

Cette convention est annuelle et doit être renouvelée pour cette année 2008. Le prix fixé est de 3050 € qui sera versé par le SMVOM à la commune de Villebois-Lavalette pour 2008. S'agissant de notre première année de conseil municipal nous n'avons pas voulu changer le prix, le SMVOM a déjà délibéré pour payer Villebois-Lavalette.

Nous renégocierons ce tarif l'année prochaine après avoir vu sur une année complète le coût réel des charges afférentes à ce poste.

Vote Pour à l'unanimité.

SECRETARIAT EMOLUMENTS ET ORGANISATION :

Je voudrais vous proposer une augmentation des salaires des secrétaires, au 1^{er} janvier 2009 comme nous en avons déjà discuté lors du vote des primes de fin d'année.

Actuellement Marie-Pierre perçoit 1 989.05 € (salaire brut) par mois, je vous propose une augmentation de 60 € sur le salaire brut par mois. Soit environ 2 050 €

Pour Corinne son salaire brut est actuellement de 1 374.05 € par mois et passerait à 1 415 € environ avec une augmentation de 40 € Les chiffres seront ajustés en fonction du coefficient multiplicateur.

Le montant des charges salariales est de 21.85 % les charges patronales 53 %.

L'augmentation des deux salaires représente 1 836 € par an de plus pour la mairie.

Nouvelle organisation de la mairie avec changement de l'espace accueil.

Vote Pour à l'unanimité.

SITE INTERNET :

Notre site est désormais en fonction nous allons vous faire une présentation de celui-ci. N'hésitez pas à nous faire des propositions ou des remarques. Une commission va faire vivre ce site et le mettre à jour régulièrement.

INFORMATIONS DIVERSES

- Convention avec la production du téléfilm. Accord à l'unanimité.
- Nomination d'un membre supplémentaire à la Commission des travaux (proposition pour Monsieur Patrick VERGEZ). Accord à l'unanimité.
- Dossier Jean-Michel COUTAUD. Explications suite à la lettre que nous venons de recevoir de la part de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Charente. Monsieur le Maire prendra rendez-vous avec Monsieur Gravelle, Directeur de la MDPH et avec Monsieur VIOLLET suite à son courrier.
- Prochaine réunion le 12 janvier 2009.

La séance est levée.